

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2009 COMPTE RENDU DE SEANCE

L'an deux mil neuf, le 27 janvier à 20heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Alain GREMILLON.

Etaient présents : Mmes Mrs Alain GREMILLON, Serge BERNES, Valérie GANOT-HOCQ, Guy BEAULIEU, Alexandre DANGREMONT, Claude MEDARD, Dominique DELANGLE, Christelle BADUEL, Christine CULERIER, Thierry LEFEUVRE, Michel MENAGER, Stéphane MOTA, Romuald POUILLET, Josette TREMIER,

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mmes Mrs Jean Marc CHOPLAIN, Monique MANE, Nicole PASQUIER, Emilie PERROTEAU, Xavier BOURRAUD .

Pouvoirs de Mr Jean Marc CHOPLAIN à Mr Dominique DELANGLE et de Mme Monique MANE à Mr Claude MEDARD.

Madame Josette TREMIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :
Commande de défibrillateur.

L'assemblée accepte à l'unanimité que ce point soit ajouté à l'ordre du jour.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2008

Le compte rendu de la séance du 10 décembre 2008 est approuvé à l'unanimité par Le Conseil Municipal.

2- COMMANDE DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle la proposition de la Communauté de Communes d'effectuer une commande groupée de défibrillateurs (séance du 6 novembre 2008).

Mrs BEAULIEU et MENAGER ainsi que Mme FUGLER, secouriste du travail, ont participé à une démonstration le 20 janvier 2009 qui s'est révélée satisfaisante.

Le coût d'un défibrillateur est de 2000 € si commande groupée au lieu de 2400 € si commande individuelle.

Après discussion notamment concernant le nombre d'appareil à acheter, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à passer commande d'un défibrillateur par l'intermédiaire de la Communauté de Communes. Le montant de cet investissement sera inscrit au budget 2009.

3- ACHAT CAMION BENNE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Claude MEDARD et Olivier JOURNET, Adjoint technique, ont eu connaissance de la vente aux enchères d'un camion benne le 31 janvier 2009.

Ce camion mis en circulation le 8 juin 2006 cote à l'argus 16500 € TTC (possibilité de récupérer la TVA).

Les frais de vente (14%) sont à ajouter au prix de l'enchère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à acheter ce camion dans la limite de 15 500 € au marteau.

L'achat de ce camion sera inscrit au budget 2009.

4- ACHAT RIDEAUX SALLE COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la demande de la section Théâtre de Familles Rurales concernant l'installation de rideaux de scène à la Salle Communale.

Il précise que l'Association souhaiterait aussi que des rideaux en tissu occultant soient installés à chaque fenêtre.

D'autre part, il informe le Conseil que les stores du dortoir de l'école sont cassés et qu'il conviendrait de les remplacer au plus vite par des rideaux occultant.

Après étude des différentes propositions de prix, Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acheter dès maintenant les rideaux de scène ainsi que la ruflette et les tringles de dimension, le tout correspondant à la longueur de la scène (7 mètres).

L'achat des rideaux occultant pour les fenêtres de la salle communale comme pour celles du dortoir de l'école sera discuté en Commission des Finances.

5- ISOLATION MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des problèmes de chauffage dans la Maison des Associations qui seraient dus en partie au manque d'isolation du plafond de cette salle.

Après discussion, Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (13 voix pour – 3 abstentions) à effectuer les travaux d'isolation de la Maison des Associations et commander la laine de verre suivant le devis fourni par la Société BRICO SHOP s'élevant à 875 € TTC.

Le montant de ces travaux sera inscrit au budget 2009.

6- AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que jusqu'à l'adoption du budget primitif, le maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses correspondant aux investissements énumérés ci-dessus (Camion, rideaux, isolation Maison des Associations) si elles interviennent avant le vote du budget 2009.

7- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF

La création de l'Agence Postale pourra être effective à compter du mois de Septembre 2009. Il est nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif pour tenir cette Agence Postale. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à compter du 1^{er} septembre 2009 pour une durée hebdomadaire de 16 heures. Un appel à candidature sera fait auprès du Centre de Gestion et de l'ANPE.

8- AMENAGEMENT DE L'ESPACE DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition de Monsieur MONSALLIER, Directeur de Projets à l'Enseigne La Poste Maine- Anjou, d'installer l'Agence Postale dans le hall d'entrée de la Mairie face à l'Accueil actuel. Le Conseil Municipal décide d'étudier ce problème en Commission des Travaux.

9- JOURNEE DE SOLIDARITE

Conformément à la loi du 30 juin 2004 instituant la journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et à la loi du 16 avril 2008 nécessitant que chaque collectivité fixe, après avis du Comité Technique Paritaire, les modalités de mise en place de cette journée, le Conseil Municipal, malgré l'avis défavorable du CTP (opposition au principe de la journée de solidarité plutôt qu'un rejet des mesures proposées) décide de retenir pour l'accomplissement de la journée de solidarité, la 3^{ème} solution de l'article 6 de la loi n°2008-351 à savoir : « toute autre modalité permettant le travail de 7 heures précédemment non travaillées à l'exclusion des jours de congé annuel ».

La durée annuelle de travail sera donc augmentée, pour l'ensemble des agents communaux, de 7 heures à partir de l'année 2008, ces 7 heures de travail ne donnant pas lieu à rémunération.

10- CLOTURE REGIE DEPOT DE PAIN

Monsieur le Maire rappelle que le service « dépôt de pain » mis en place chaque lundi depuis le 4 octobre 2008 du fait de la carence d'initiative privée en matière de boulangerie, n'a plus lieu d'exister du fait de l'ouverture du magasin Coccimarket. Aussi, Le Conseil Municipal décide de clôturer la régie « Dépôt de Pain » créée pour ce service.

11- CESSION DU JARDIN JULIEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la proposition des enfants JULIEN, suite au décès de leurs parents, de donner à la commune de Lombron une parcelle de terrain cadastrée ZK 36, d'une superficie de 425 m², située dans la Vallée à Lombron.

Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition des enfants JULIEN et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés concernant cette donation. L'utilisation de ce jardin sera décidée ultérieurement.

12- INFORMATIONS DIVERSES

- **12-1 Prémption Maison 10 rue de Connerré**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur la maison située 10 rue de Connerré.

- **12-2 Commission Education Jeunesse**

La Commission Education Jeunesse s'est réunie le 3 décembre 2008 afin de définir les priorités à inscrire au budget 2009.

Elle tient à alerter les membres du Conseil Municipal concernant l'encadrement de l'Accueil Périscolaire et du Restaurant Scolaire. Il serait souhaitable dans un avenir proche d'augmenter le nombre d'heures de personnel pour ces deux services afin d'en optimiser la sécurité et la qualité.

- **12-3 Bulletin Annuel**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que la publication du bulletin annuel a pris du retard suite à des problèmes de mise en page et de correction. Il devrait être distribué avant le 15 février 2009.

Pour 2010, un cahier des charges sera mis en place notamment concernant les textes des Associations qui devront être fournis sous format Word et les photos seront en pièces jointes. Aucun texte ne sera accepté sous d'autre format.

- **12-4 Avancement de grade du personnel**

Le tableau de proposition d'avancement de grade pour l'année 2009 a été envoyé pour avis au Comité Technique Paritaire qui doit se réunir le 29 janvier 2009.

- **12-5 Courrier Monsieur LE PIOUF**

Monsieur le maire informe chaque conseiller du courrier reçu de Mr LE PIOUF ayant pour objet la dégradation de sa propriété suite à la rénovation de la voirie du centre bourg.

- **12-6 Prochains Conseils Municipaux**

- 27 février 2009
- 19 mars 2009 (vote du budget)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.